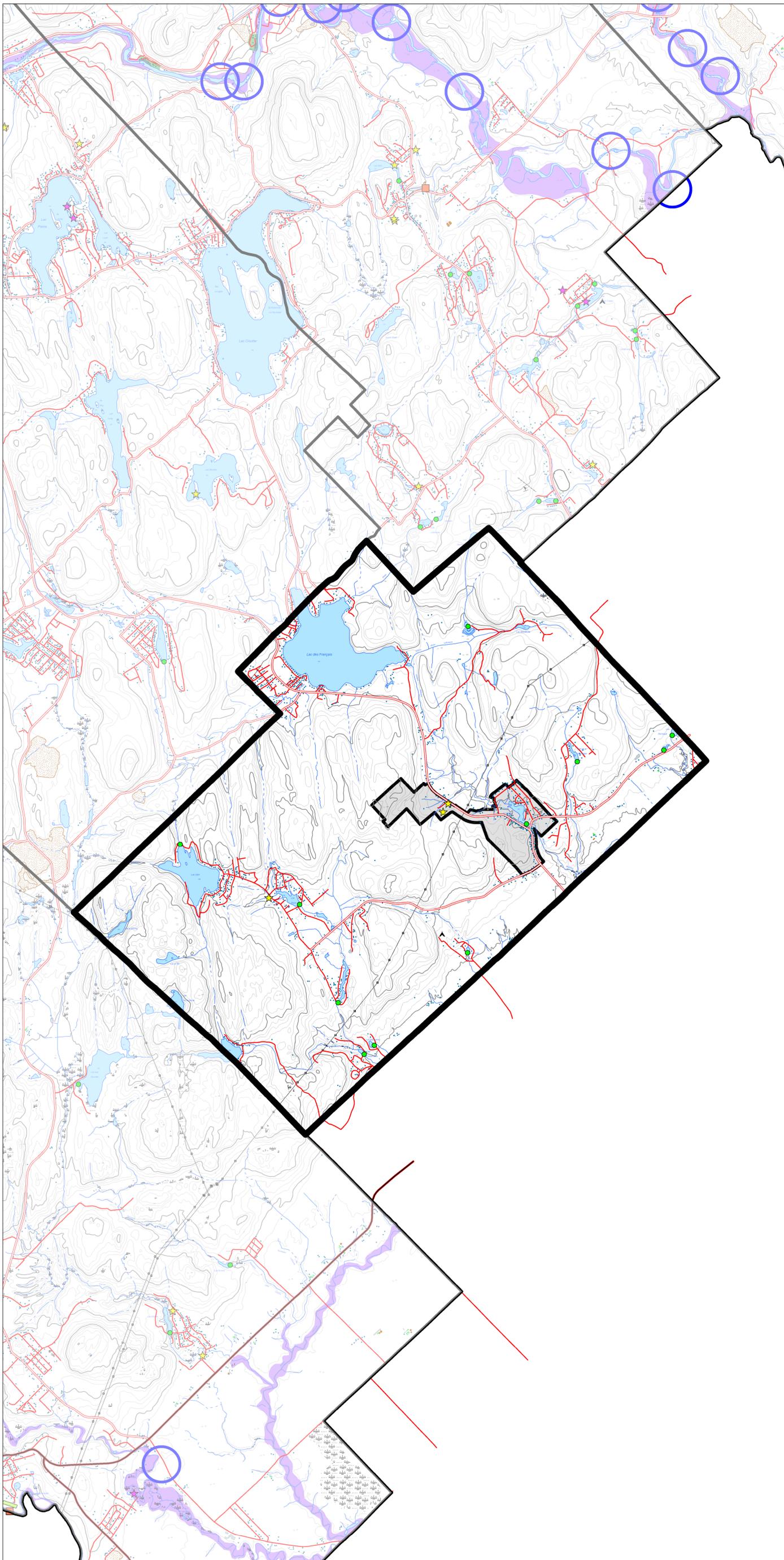




Annexe B-SMK-3

Contraintes hydriques

Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare



Ouvrage de prélèvement des eaux

Municipale	★
Institutionnelle	★
Privée	★
Point de rejet des eaux usées	■
Barrage avec contrôle de niveau d'eau	●
Barrage de moins de 5 mètres	●
Barrage de plus de 5 mètres	●
Embâcle connu	□
Embâcle présumé	○
Périmètre d'urbanisation révisé	■
Milieu humide	■
Zone inondable	■

Hydrographie

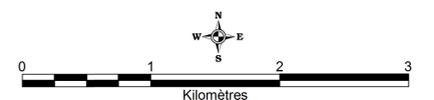
Écueil	■
Barrage de castor	—
Barrage, barrage hydroélectrique	—
Cours d'eau intermittent	—
Cours d'eau	—
Lac, cours d'eau, réservoir hydroélectrique, mare	—
Chute, rapide	—
Quai	—
Estacade	—
Dépôt fluviatile	—
Milieu humide	—
Plaine inondée	—
Modélé	—
Point coté	—
Courbe de niveau intermédiaire	—
Courbe de niveau maîtresse	—
Esker	—

Infrastructures de transport

Hydrobase	—
Tour, tour de télécommunication	—
Pylône, ligne de transport d'énergie électrique	—
Pont	—
Pont couvert, pont d'étagement	—
Mur de soutènement	—
Piste d'atterrissage pavée	—
Piste d'atterrissage non pavée	—
Route régionale	—
Route collectrice	—
Route locale	—
Accès aux ressources	—
Parc de stationnement	—
Poste de distribution d'électricité	—

Habitation, équipement, exploitation

Bâtiment	—
Maison mobile	—
Flèche	—
Silo	—
Brûleur à bois	—
Réservoir de surface	—
Piscine publique	—
Serre	—
Centre de ski alpin	—
Port de plaisance	—
Terrain de camping	—
Remontée mécanique	—
Étang d'épuration	—
Lieu d'enfouissement sanitaire	—
Banc d'emprunt, talus de déblai	—
Carrière	—



Echelle 1 : 25 000

SADR : règlement 165-2015 en vigueur le 15 janvier 2018



Localisation

Projection : Mercator transverse modifiée (MTM), fuseau 8
Système de référence géodésique : Datum Nord-Américain 1983 (NAD83)

MRC de Matawinie
© Gouvernement du Québec, 2017

